Décharge de responsabilité, règlements et consentement - HOCKEYGO

CONSENTEMENT ET ÉNONCÉ D'ACCEPTATION En apposant ma signature sur ce document, pour moi-même ou à titre de parent/tuteur légal du participant* mineur identifié ci-dessous, je confirme avoir pris connaissance des conditions suivantes, je m'engage à les respecter et j'accepte ce qui suit :

1. RÈGLEMENTS OFFICIELS DU CENTRE HOCKEYGO

Pour assurer un environnement sécuritaire et propice au développement des athlètes, chaque participant et visiteur s'engage à respecter les règles suivantes :

Code de conduite et respect (Tolérance zéro) : Toute forme d'intimidation, de violence ou de manque de respect envers le personnel ainsi qu'un comportement dangereux ou anti-sportif ne sera pas toléré.

- *Conséquences :* Un premier constat entraînera un avertissement. Une récidive entraînera une expulsion immédiate sans remboursement. Une troisième infraction entraînera un bannissement définitif du centre.

Exigences d'équipement obligatoire par zone :

- **Sur glace synthétique :** Patins obligatoires pour tous. Équipement complet certifié exigé en tout temps *pour les gardiens de but.* Le casque et les gants sont obligatoires pour les joueurs de **13 ans et moins**. Le choix de ne pas le porter relève de l'entière responsabilité du participant/parent (à vos propres risques).
- **Skatemill (Tapis d'entraînement) :** Patins, protège-genoux et gants obligatoires pour tous.

Santé, sécurité et propreté des lieux :

- **Accès au Skatemill :** Il est strictement interdit d'embarquer sur la plateforme du skatemill avant l'heure exacte de votre séance ou sans l'autorisation préalable de l'entraîneur.
- **Supervision :** Les enfants de moins de 13 ans qui ne sont pas pris en charge par un coach doivent être sous la supervision d'un parent ou tuteur.
- **Consommation :** L'eau est permise sur les surfaces d'entraînement et dans les zones de préparation. Les collations ne peuvent pas être consommées sur la plateforme du skatemill ni sur la glace synthétique mais peuvent être consommées dans les aires de préparation et d'attente, incluant les bancs des joueurs. Les clients sont tenus de dédommager le centre pour tout dommages causés par la consommation d'aliments lors de leur visite..
- **Interdiction :** Il est strictement interdit de manipuler des rondelles ou de pratiquer des tirs dans la partie avant du centre ou sur la mezzanine.

2. ACCEPTATION DES RISQUES ET EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

Je reconnais que les activités de HockeyGO Inc. comportent des risques inhérents et imprévisibles de blessures (ex. : chutes, collisions, impacts, contusions etc).

Dans la pleine mesure permise par les lois de la province de Québec, j'assume volontairement l'ensemble de ces risques et je libère, décharge et exonère HockeyGO Inc., ses administrateurs, employés, instructeurs et partenaires de toute responsabilité face à des réclamations, pertes, dommages ou blessures découlant de la pratique normale de ces activités.

3. URGENCES MÉDICALES

En cas d'urgence médicale survenant pendant une séance, si je ne peux être joint rapidement ou si je suis dans l'incapacité de donner mon accord, j'autorise expressément le personnel de HockeyGO Inc. à faire appel aux services d'urgence (ex. : transport par ambulance). Je comprends que les frais associés à ces interventions médicales demeurent entièrement à ma charge.

4. AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGES ET CONTENU MÉDIA

J'autorise HockeyGO Inc. à prendre des photos et des séquences vidéo de moi-même ou du participant mineur pendant les séances d'entraînement. Ces médias pourront être utilisés à des fins d'analyse technique, de promotion, de diffusion sur les réseaux sociaux ou sur le site Web de HockeyGO Inc., sans compensation financière. *(Si vous refusez le droit à l'image, veuillez en aviser la direction par écrit avant le début de la séance).*

5. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (LOI 25)

La collecte, l'utilisation et la conservation de vos renseignements personnels sont strictement régies par notre Politique de confidentialité, conformément aux lois québécoises sur la protection de la vie privée (Loi 25).

6. VALEUR LÉGALE DE LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Je confirme avoir lu, compris et accepté l'ensemble des clauses et règlements ci-dessus. Je reconnais que ma signature électronique via la plateforme Square constitue un contrat liant ayant la même valeur juridique qu'une signature manuscrite au Québec.

_____ _____

Nom du participant Date de naissance

_____

Signature ou signature de l’adulte responsable dans le cas de mineurs